



à Madame la députée de la 11<sup>ème</sup> circonscription de Gironde,  
Mme Hammerer

Madame,

L'Assemblée nationale s'apprête à débattre d'une loi visant à introduire une possibilité de dérogation à la loi biodiversité de 2016 qui avait permis d'envisager la fin des pesticides néonicotinoïdes à partir de 2018.

Si la première dérogation avancée concerne les betteraviers, d'autres vont venir à supposer même qu'il soit constitutionnel d'autoriser des cultures particulières à déroger d'une loi.

Vous étiez présente aux **Etats Généraux des Riverains** du 15 février 2020, à Blaye, et vous avez à plusieurs reprises assuré les participants de votre volonté - et de celle de votre majorité - de sortir progressivement des pesticides de synthèse. Or ce projet de loi est un **vrai recul**, dramatique pour les insectes pollinisateurs donc pour notre agriculture et notre alimentation de demain. Le principe de non-régression du droit de l'environnement est pourtant inscrit dans la loi. Il doit être respecté par l'élue de la République que vous êtes.

Contrairement à ce qui est proclamé par les premiers intéressés, la survie de la filière betteravière ne dépend pas de ces insecticides. Des alternatives non-chimiques existent et sont d'ailleurs employées par les betteraviers bio qui ne connaissent pas la jaunisse de la betterave.

Sur le plan scientifique, de nombreux travaux ont montré que même en l'absence de floraison des cultures traitées, les néonicotinoïdes représentent un risque élevé pour les abeilles, les pollinisateurs et les insectes auxiliaires des cultures. Les gouttelettes d'eau transpirées par les plantes, et auxquelles des pollinisateurs s'abreuvent les empoisonnent. Même l'agence européenne EFSA a estimé que les traitements des semences par les néonics est à risque « élevé » pour tous les pollinisateurs du fait de la contamination des cultures ultérieures sur les parcelles traitées. Une part très importante de l'insecticide appliqué sur les semences, plus de 80 %, demeure en effet dans les sols.

Rappelons que 4 milliardièmes de grammes d'imidaclopride par abeille suffisent à tuer 50 % d'une population exposée ! Les études sur le déclin de la biodiversité montrent que les trois quarts de la biomasse générale des insectes volants ont disparu en un quart de siècle. Cette période correspond exactement à l'adoption par les agriculteurs des insecticides néonicotinoïdes.

Si nous perdons les insectes, nous perdons aussi la nourriture de milliers d'oiseaux, de chauves-souris, de reptiles, de poissons et d'amphibiens. Les écosystèmes de notre Terre s'effondreront. Il est temps d'arrêter ces pesticides et de développer des alternatives soutenables pour nourrir la planète.

Nous vous demandons, Madame la députée, de ne pas voter cette loi mortifère.

Le bureau de l'association